Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

POUR L'ANNÉE 2026

Avis est par la présente donné :

Que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Que le conseil de Saint-Paul-d'Abbotsford a adopté lors de la session du 1er octobre 2025 le calendrier ci-après :

Que la tenue des séances régulières du conseil municipal pour **2026**, se tiendront le mardi et aux dates suivantes :
13 janvier, 3 février, 10 mars, 7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 11 août, 1er septembre, 6 octobre, 3 novembre, 1er décembre (2 réunions) dont une réunion spécifique pour l'adoption des prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation (PTI) 2026 et une réunion le 8 décembre pour l'année 2026;

Attendu les vacances estivales, le conseil a modifié le calendrier des séances par la résolution 2026-06-10, lors de la séance régulière du 2 juin 2026, comme suit pour le reste de l'année:
2 juillet, 11 août, 1er septembre, 6 octobre, 3 novembre, 1er décembre (2 réunions) dont une réunion spécifique pour l'adoption des prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation (PTI) 2026 et une réunion le 8 décembre pour l'année 2026;

Que chacune des réunions débutera à 19 heures à l'Hôtel de Ville.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 3e jour de juin deux mille vingt-six.

_____
Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général